

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 19 avril 2011.

L'an deux mil onze, le dix neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : M. DEISS Cyrille, M. FEIG Gérard, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. WEISSEREINER Pascal, Mme WEISSGERBER Véronique, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre.

Absents excusés : Mme ALLENBACH Bernadette, M. BIEHLER Damien, M. ROESSLER Thierry et M. ULLMANN Eric.

Procurations : Mme ALLENBACH Bernadette à Mme GLAD Doris, M. ROESSLER Thierry à M. WERNERT Christophe et M. ULLMANN Eric à M. WEISSEREINER Pascal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Compte de gestion 2010,
- 3- Fixation des taux des impôts directs et des redevances pour 2011,
- 4- Budget primitif 2011 (principal, régie de la chaufferie bois, eau et assainissement),
- 5- Agrément des associés de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » locataire du lot de chasse communal,
- 6- Fixation du taux de la taxe d'aménagement,
- 7- Divers.

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 25 février 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Compte de gestion 2010,

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif de l'exercice 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de la balance générale des comptes ainsi que du compte de résultat et des comptes de bilan,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur n'appelle pas d'observations particulières, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes étant conformes à la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

3 - Fixation des taux des impôts directs et des redevances pour 2011,

a - Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, de maintenir les taux 2011 des impôts directs locaux à leur niveau de 2010 soit :

- taxe d'habitation à 10,70 %,
- taxe foncière bâti à 10,18 %,
- taxe foncière non bâti à 68,66 %.

b - Le Conseil municipal, vu les travaux à prévoir sur le réseau de distribution jusqu'en 2015, après délibération, à l'unanimité, décide, de maintenir les redevances eau 2011 à leur niveau de 2010 :

- abonnement par semestre : 15 € par compteur,
- 1,30 € par M3 d'eau consommé.

c - Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, de maintenir la redevance assainissement (eaux usées domestiques) 2011 à son niveau de 2010 soit 1€ par M3 d'eau potable consommé et prélevé soit sur le réseau public, soit sur les installations de pompes individuelles.

d - Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, de fixer les redevances 2011 de la régie de la chaufferie collective au bois comme suit (soumises à la TVA au taux de 5,50 %) :

- Redevance R1 (en fonction de la consommation enregistrée) : 50 € HT / MWh,
- Redevance R2 (en fonction de la puissance installée dans chaque bâtiment) : 38 € HT/kW/an.

4 - Budget primitif 2011 (principal, régie de la chaufferie bois, eau et assainissement),

A – Reprise par anticipation des résultats budgétaires 2010,

Conformément aux instructions budgétaires applicables au budget communal et aux budgets des services eau et assainissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reprendre par anticipation, après vote du compte de gestion 2010 et avant vote du compte administratif 2010, les résultats budgétaires 2010 afin de permettre leur inscription au budget primitif 2011.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, arrête, les résultats budgétaires 2010 et procède à leur affectation par anticipation comme suit :

➤ Résultats 2010 du budget principal et affectation par anticipation

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	386.576,92
Recettes de fonctionnement	477.428,54
Résultat de l'exercice	90.851,62
Résultat reporté	58.278,89
Résultat global de fonctionnement 2010	149.130,51
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	54.130,51
Excédent de fonctionnement capitalisé	95.000,00
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	64.417,29
Recettes d'investissement	140.166,92
Résultat de l'exercice	75.749,63
Résultat reporté	89.479,21
Résultat global d'investissement 2010 à reporter	165.228,84

➤ Résultats 2010 du budget eau et affectation par anticipation

EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation	88.818,46
Recettes d'exploitation	97.637,70
Résultat de l'exercice	8.819,24
Résultat reporté	63.427,10
Résultat global d'exploitation 2010	72.246,34
Reporté intégralement	
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	7.006,40
Recettes d'investissement	42.589,28
Résultat de l'exercice	35.582,88
Résultat reporté	- 23.808,67
Résultat global d'investissement 2010 à reporter	11.774,21

➤ Résultats 2010 du budget assainissement et affectation par anticipation

EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation	72.937,71
Recettes d'exploitation	105.521,88
Résultat de l'exercice	32.584,17
Résultat reporté	94.481,66
Résultat global d'exploitation 2010	127.065,83
Reporté intégralement	
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	159.273,42
Recettes d'investissement	106.172,03
Résultat de l'exercice	- 53.101,39
Résultat reporté	209.046,15
Résultat global d'investissement 2010 à reporter	155.944,76

B – Budget principal 2011

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses de Fonctionnement	557.010,51	Recettes de Fonctionnement	557.010,51
Dépenses d'Investissement	<u>440.828,84</u>	Recettes d'Investissement	<u>440.828,84</u>
	997.839,35		997.839,35

- b) de fixer à 118.708 € le montant des contributions directes compte tenu des taux votés au cours de la présente séance (point 3a),
c) de reconduire le versement des cotisations au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (CNAS), les crédits nécessaires étant prévus au chapitre 012 du présent Budget primitif et la cotisation à verser s'élevant à 774,04 €.

C – Budget 2011 du Service des Eaux

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	173.846,34	Recettes d'Exploitation	173.846,34
Dépenses d'Investissement	<u>295.874,21</u>	Recettes d'Investissement	<u>295.874,21</u>
	469.720,55		469.720,55

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 3b),
c) de fixer à 5.000 € la partie de salaire des agents chargés du service des Eaux pour les travaux leur incombant au cours de l'année 2011.

D – Budget 2011 du Service Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	250.565,83	Recettes d'Exploitation	250.565,83
Dépenses d'Investissement	<u>319.244,76</u>	Recettes d'Investissement	<u>319.244,76</u>
	569.810,59		569.810,59

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 3c),
c) d'amortir en une seule fois sur l'exercice 2011 l'aménagement du chemin d'accès à la station d'épuration réalisé de 1974 à 1976 ; la dotation d'amortissement de 1.565,84 € étant inscrite au budget 2011.

E – Budget 2011 de la Régie de chaufferie collective au bois

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- a) d'approuver le Budget (HT) proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	7.300,00	Recettes d'Exploitation	7.300,00
Dépenses d'Investissement	<u>311.800,00</u>	Recettes d'Investissement	<u>311.800,00</u>
	319.100,00		319.100,00

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 3d),
c) fixe à 155.900 € la dotation initiale de la Commune (enregistrée dans les budgets respectifs) dont le remboursement se fera sur une durée identique à celle de l'amortissement de la chaufferie et de ses équipements,

- d) décide d'affecter le terrain communal cadastré section 2 parcelle 193 d'une contenance de 2,19 ares à la réalisation de la chaufferie collective au bois ; cette affectation se faisant gratuitement pour la durée d'existence du budget de la régie de chaufferie collective au bois.

5 - Agrément des associés de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » locataire du lot de chasse communal.

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents que l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » immatriculée au Tribunal d'instance de Saverne sous volume 19 n°794, locataire actuel de la chasse des lots contigus de Zinswiller, d'Uhrwiller et de Mulhausen sollicite l'agrément de l'ensemble de ses membres en exécution de l'article 11-1 du cahier des charges applicable aux chasses communales du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal, vu le cahier des charges applicable aux chasses communales du Bas-Rhin, vu l'agrément opéré par les autres Communes concernées, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'agréer les associés suivants de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » à compter de la saison 2011/2012 :
 - M. CLEMENTZ Pascal demeurant 2 rue de la Mairie à 67350 UHRWILLER,
 - M. DUCHAMP Richard demeurant 11 rue de la Source à 13620 CARRY le ROUET,
 - M. EIFRIED Charles demeurant 110 Schafbusch à 67160 STEINSELTZ,
 - M. FABRE Paul demeurant Chemin de l'Oratoire à 13480 CABRIES,
 - M. HANDWERCK Wernert demeurant 4 rue Montée à 67340 ROTHBACH,
 - M. KNECHT Théo (Président) demeurant 18 rue du Vallon à 67590 SCHWEIGHOUSE sur MODER,
 - M. MINKER Jean-Luc demeurant 3 rue Principale à 67170 ROTTELSHEIM,
 - M. MULLER Axel demeurant Rontgenstrasse à D-77694 KEHL am RHEIN (Allemagne),
 - M. ORTH Michel demeurant 4 avenue de Strasbourg à 67170 BRUMATH,
 - M. PHILIPPS Jean-Paul demeurant 27 bis rue de la Moder à 67330 OBERMODERN,
 - Garde chasse particulier : M. LUGENBUHL Christian demeurant 15 rue des Roseaux à 67590 SCHWEIGHOUSE sur MODER.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente décision qui fait partie intégrante du bail de location du lot de chasse communal pour la période en cours soit jusqu'au 1^{er} février 2015.

6 – Fixation du taux de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le Conseil municipal, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

7 – Divers.

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents sur divers points (projet d'un lotissement privé dans la rue des chalets, appel d'offres pour la réalisation de la chaufferie bois, candidat au logement vacant du groupe scolaire et vitesse excessive de certains véhicules dans la rue d'Uhrwiller).

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 2 mai 2011.

Le Maire,
A. MEYER